



**FEE
BOT**
GAGNEZ EN
EFFICACITÉ!

**#BÂTIMENT
#RÉNOVATION
#FORMATION**

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil
01 60 36 22 12
launay@bcomrp.com

Septembre 2023

Former les professionnels, futurs professionnels du bâtiment et de l'architecture & leurs enseignants et formateurs à la rénovation énergétique performante

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, tel que fixé par les Pouvoirs publics dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la rénovation énergétique des bâtiments, massifiée et performante, est fondamentale.

Face à cet enjeu devenu priorité nationale, la montée en compétences des acteurs-clés, quel que soit le corps de métier, est essentielle.

C'est la mission du programme national¹ FEEBAT, Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment, créé en 2007 dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Au cœur d'un écosystème inédit, fédérant les acteurs du bâtiment et de l'architecture, de la formation et de l'enseignement (ministères, organisations professionnelles, institutionnels, etc.), **FEEBAT conçoit des modules et parcours de formation dédiés à la rénovation énergétique performante, reposant sur des modalités pédagogiques innovantes et délivrés par des organismes de formation habilités.**

A travers des formations dédiées et spécialement conçues pour les cibles, FEEBAT accompagne la montée en compétences des professionnels en activité (artisans et entreprises du bâtiment, architectes et maîtres d'œuvre), de ceux de demain (élèves, apprentis et étudiants en lycées, Centres de Formation des Apprentis – CFA – et Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage – ENSAP), mais aussi de leurs enseignants, formateurs, et formateurs de formateurs.

Objectif : renforcer et optimiser la place de la rénovation énergétique dans les enseignements et contenus de formation, initiale et continue, et contribuer ainsi à des conceptions et mises en œuvre efficaces et maîtrisées, au service de rénovations énergétiques performantes.

¹ Métropole et Outre-Mer éligible aux CEE

Table des matières

Rénovation énergétique & formation.....	4
La rénovation énergétique des bâtiments, enjeu prioritaire.....	4
Une nécessaire évolution des compétences	4
La formation initiale et continue, socle de la rénovation énergétique performante.....	4
FEEBAT, dispositif national dédié à la formation à la rénovation énergétique des professionnels, futurs professionnels et de leurs enseignants, formateurs	5
Pourquoi et comment FEEBAT ?	5
FEEBAT aujourd’hui, 1 programme → 1 thématique → 2 axes	5
Les forces du programme FEEBAT	6
Le rayonnement FEEBAT	6
Un écosystème unique, soutenu et reconnu	7
Un programme renouvelé jusqu’au 31 décembre 2025.....	8
FEEBAT depuis 2008	10
L’offre de formation FEEBAT dans le détail	11
Formation initiale → former les enseignants et formateurs pour qu’ils forment les futurs professionnels.....	11
Formation continue → former les professionnels en activité	13
De nouveaux développements à venir	14

RENOVATION ENERGETIQUE & FORMATION

La rénovation énergétique des bâtiments, enjeu prioritaire

La transition environnementale et énergétique se traduit notamment par un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à la neutralité carbone à atteindre d'ici à 2050.

Dans cette dynamique, le secteur du bâtiment tient une place centrale, tout particulièrement en matière de rénovation énergétique, au cœur de la loi Climat & Résilience et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), ainsi que du Plan France Relance.

Dans ce domaine, il s'agit désormais d'intensifier le rythme de rénovation énergétique, tout en luttant contre la précarité énergétique, tel que prévu dans le 2nd axe du Plan de Rénovation énergétique des bâtiments.



Plus de **123 millions** de tonnes de CO₂ émises chaque année*

44 % de la consommation française énergétique en France*

*<https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

Rénovation énergétique, des objectifs ambitieux :

- 500 000 logements à rénover par an
- 700 millions de m² de surface tertiaire à rénover d'ici à 2050

Une nécessaire évolution des compétences

Le saviez-vous ?

Dans la liste des « 23 métiers en particulière évolution ou en émergence pour 2023 », publiée par France Compétences*, figuraient notamment des métiers du bâtiment / rénovation :

- Technicien – chef de projet en rénovation énergétique
- Technicien d'installation et de maintenance de systèmes énergétiques

https://www.francecompetences.fr/app/upload/s/2023/01/FC_Guide-metiers-emergents_2023_VF.pdf

*Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Aujourd'hui priorité nationale, la rénovation énergétique, massifiée et performante, implique de nombreux défis, techniques, économiques et humains.

Les évolutions sont multiples et redessinent les contours d'un grand nombre de métiers. Professionnels et futurs professionnels doivent adapter leurs connaissances et savoir-faire en conséquence.

Le Plan de Rénovation énergétique des bâtiments fait d'ailleurs du « renforcement des compétences et de l'innovation » l'un de ses axes d'actions prioritaires.

Pour ce faire, il est nécessaire d'**agir de façon transversale, en formation initiale et continue.**

La formation initiale et continue, socle de la rénovation énergétique performante

La formation des professionnels et futurs professionnels du bâtiment et de l'architecture à la rénovation énergétique est clé pour permettre aux filières de réussir le défi de la transition environnementale.

Cette thématique doit pour cela prendre toute sa place dans les parcours d'enseignement initial et de formation continue, avec des approches et des contenus moins théoriques, inscrits dans une dynamique pédagogique innovante, et plus ouvertement reliés aux problématiques réelles.

Ainsi, au-delà des professionnels en activité et des élèves, apprentis et étudiants, la formation des enseignants, formateurs et formateurs de formateurs, est également fondamentale.

C'est pour répondre à ces enjeux transverses qu'a été créé le programme FEEBAT.

FEEBAT, DISPOSITIF NATIONAL DEDIE A LA FORMATION A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES PROFESSIONNELS, FUTURS PROFESSIONNELS ET DE LEURS ENSEIGNANTS, FORMATEURS

Pourquoi et comment FEEBAT ?

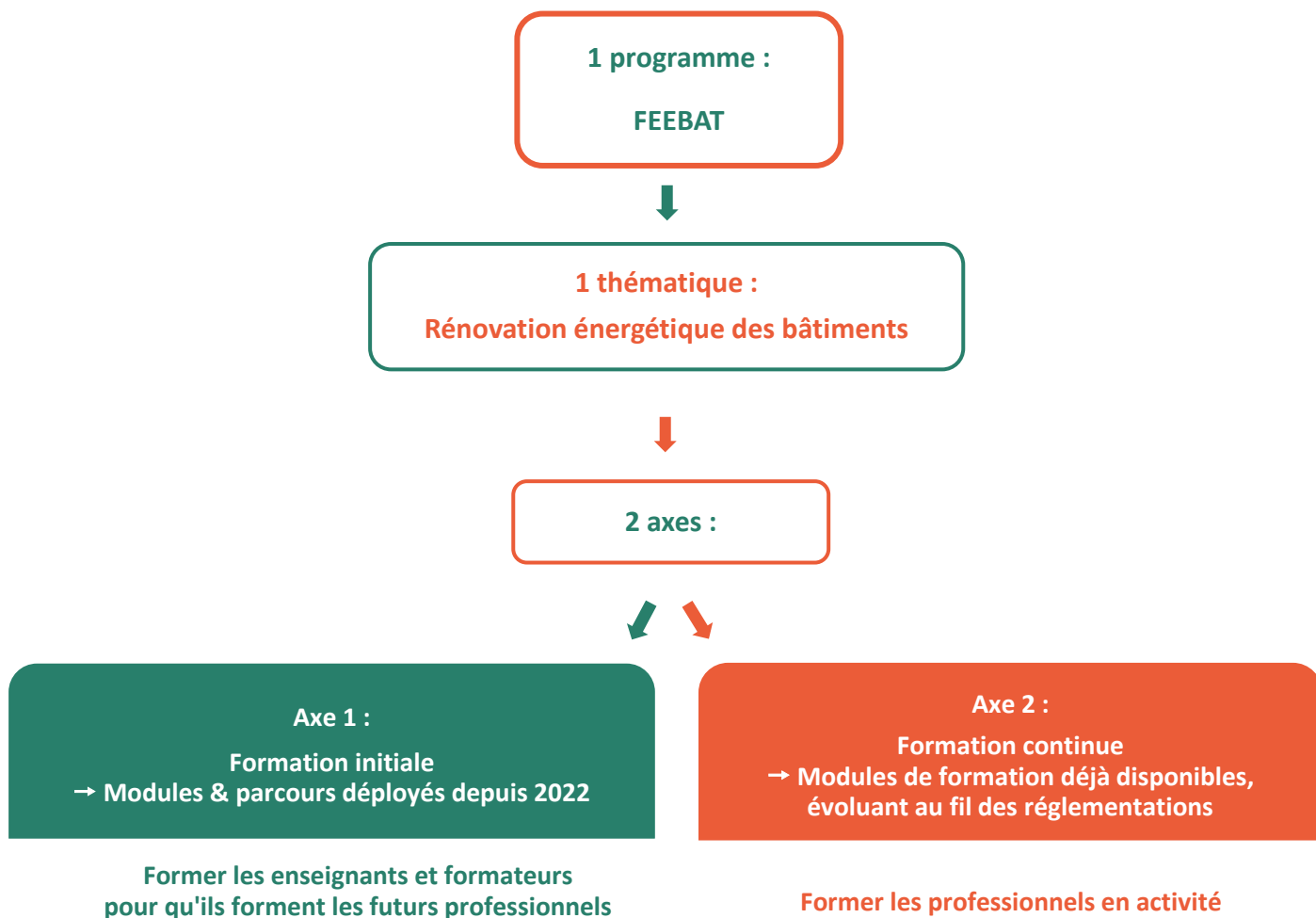
Le programme FEEBAT a été créé en 2007 dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), sous l'impulsion du ministère de la Transition Énergétique, du ministère en charge du Logement, de l'ADEME, de l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE), des organisations professionnelles – CAPEB, FFB et SCOP BTP, et de EDF.

Sa vocation première est alors la **formation continue** des entreprises et artisans du bâtiment à la rénovation énergétique. En 2010, le programme s'ouvre aux architectes et maîtres d'œuvre.

Puis, en 2018, la mission de FEEBAT est élargie aux futurs professionnels des secteurs du bâtiment et de l'architecture, via leurs enseignants et formateurs en lycées, CFA et écoles d'architecture, pour leur permettre de transmettre les connaissances *ad hoc* pour une rénovation énergétique efficiente. Débute alors la conception de ressources, modules et parcours de **formation initiale**, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture, ainsi que le CCCA-BTP.

FEEBAT aujourd'hui, 1 programme → 1 thématique → 2 axes

FEEBAT conçoit des ressources, modules et parcours de formation dédiés à la rénovation énergétique performante, délivrés par les organismes de formation habilités.



Les forces du programme FEEBAT

Le programme FEEBAT se distingue, dans le monde du bâtiment et de l'architecture, par :

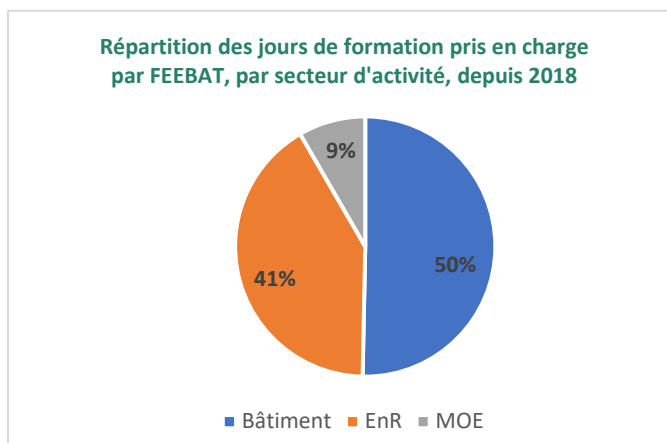
- Le large écosystème dans lequel il s'inscrit, fédérant les acteurs-clés du bâtiment et de l'architecture, de la formation et de l'enseignement ;
- Une conception des formations organisée dans une dynamique de transversalité et de complémentarité, de contenus, de publics et de cursus ciblés, au service d'un seul et même objectif : une rénovation énergétique performante ;
- Des modules et parcours de formation adaptés aux besoins des professionnels, futurs professionnels, enseignants, formateurs et formateurs de formateurs, en termes de contenus, avec certaines formations reconnues pour l'accès aux qualifications (RGE notamment) ;
- Des modalités pédagogiques innovantes et dynamiques, volontairement éloignées du « tout théorique », pour susciter et / ou renforcer l'intérêt et faciliter les apprentissages (formats mixtes présentiel / distanciel, visites de chantiers virtuelles...) ;
- La mise à disposition de ressources pédagogiques clé-en-main et / ou individualisables ;
- Le souci de la qualité de formation et de l'amélioration continue, reposant sur des sessions pilotes auprès des cibles concernées, des sessions d'appropriation pour les formateurs, des espaces d'échanges avec les organismes de formation et formateurs autour de certains modules ;
- Pour les professionnels cotisant aux organismes de financement de la formation partenaires de FEEBAT, une prise en charge du coût de formation, dans le cadre du financement CEE, à hauteur de 40 ou 50 % sur la convention 2022-2025 (contre 30 ou 50 % sur la convention 2018-juin 2022).



Le rayonnement FEEBAT

Le programme FEEBAT est déployé par et auprès d'un grand nombre d'acteurs, en métropole et en Outre-mer. Ainsi par exemple :

- Plus de 150 organismes de formation sont habilités à délivrer les formations continues conçues par FEEBAT ;
- Plus de 200 000 professionnels du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre ont bénéficié d'une prise en charge de leur formation FEEBAT depuis l'origine, et 3 fois plus de personnes ont été formées par le programme ;
- Les ressources et parcours dédiés à la formation initiale en lycées et CFA concernent une centaine de titres et diplômes, du CAP au BTS, dans plus de 2 000 établissements soit une cible de 100 000 apprenants formés chaque année, plus de 10 000 enseignants et formateurs à former d'ici à 2025.
- Près de 2 000 enseignants des écoles d'architecture sont concernés par un parcours et des ressources FEEBAT dédiés, en cours de conception ;
- 88 000 jours de formation des professionnels en activité ont été pris en charge depuis 2018.



Actifs et futurs actifs de la filière bâtiment en France :

- Plus de 1 400 000 salariés en 2021*
- Près de 270 000 recrutements en 2021*
- 102 900 apprentis en cours de formation depuis la rentrée 2022**

Le potentiel d'actifs et futurs actifs à accompagner en termes de montée en compétences est donc considérable et ne cesse d'augmenter.

* <https://www.metiers-btp.fr/secteur-btp/le-secteur-btp/>

** [Communiqué de presse du CCCA-BTP de mars 2023](#)

Un écosystème unique, soutenu et reconnu

Dès sa création, le programme FEEBAT, soutenu par les Pouvoirs publics et développé avec eux, s'inscrit dans un écosystème unique :

- Il fédère un grand nombre de parties prenantes du bâtiment et de l'architecture durable, professionnelles et institutionnelles, organismes de formation et de financement de la formation ;
- Il est financé dans le cadre du dispositif des CEE.

Cet écosystème s'est depuis élargi : en 2018, dans le cadre de l'extension du programme FEEBAT à la formation initiale, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que le ministère de la Culture, rejoignent le dispositif, suivis, en 2020, par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Depuis 2020, FEEBAT renforce les synergies avec les acteurs-clés de la formation, de la certification et de la rénovation : partenariat avec les organismes de contrôle de la formation ; partenariat avec Qualit'EnR sur le financement des formations Énergies Renouvelables thermiques ; rapprochement avec des programmes CEE ayant un lien avec ses missions (SARE 3 lié au service France Rénov', PROFEEL et OMBREE, OSCAR, programmes liés aux copropriétés...) ; échanges réguliers avec les organismes de qualification.

Un programme renouvelé jusqu'au 31 décembre 2025

Pour poursuivre ses missions à enjeux, le programme FEEBAT a été renouvelé par arrêté paru au Journal Officiel du 4 mars 2022².

Un renouvellement formalisé par une nouvelle convention de mise en œuvre, allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025, organisée autour de 3 axes :

- **Axe 1 – Formation initiale :**
 - Finaliser la conception et déployer les modules et parcours de formation déjà conçus, sur l'ensemble du territoire (métropole et Outre-mer), auprès des enseignants et formateurs de l'Éducation nationale, des organismes de formation par apprentissage et des écoles d'architecture ;
 - Former ces derniers afin qu'ils utilisent et déploient à leur tour ces ressources pédagogiques auprès de leurs élèves, apprentis et étudiants.

- **Axe 2 – Formation continue :**
 - Faire vivre les modules de formation déjà conçus et en concevoir des nouveaux, en lien avec les évolutions réglementaires ;
 - Accompagner le déploiement des formations par la prise en charge des coûts pédagogiques et d'éventuels modes de financement alternatifs.

- **Axe 3 – Intégration approfondie du programme en interne et dans l'écosystème national :**
 - Assurer cohérence et mutualisation de l'ensemble des productions et actions réalisées dans le cadre du programme ;
 - Développer les synergies avec des acteurs et/ou programmes connexes, en lien avec la formation initiale et/ou continue dans le domaine du bâtiment.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la gouvernance de FEEBAT a évolué :

- L'Association Technique Énergie Environnement (ATEE) devient porteur pilote du programme, et plus spécifiquement porteur des axes 2 et 3.
- L'Agence Qualité Construction (AQC) devient porteur associé, et porteur de l'axe 1.

Le programme FEEBAT 2022-2025 se voit doté d'un financement global de 42M€ apportés par EDF, SIPLEC et Distridyn.

La formation continue des entreprises et des artisans du bâtiment bénéficie d'un soutien plus important, avec une prise en charge de 40 % pour les formations commencées à partir de juillet 2022 (versus 30 % pour le programme 2018-2022), venant compléter la prise en charge habituelle des organismes de financement de la formation partenaires de FEEBAT.

² Arrêté portant validation du programme de formation des professionnels du bâtiment aux économies d'énergie

Signataires de la convention FEEBAT 2022 – 2025, membres du comité de pilotage

Les ministères



Les partenaires



Porteur pilote
Porteur axes 2 et 3

Porteur associé
Porteur axe 1



Les financeurs

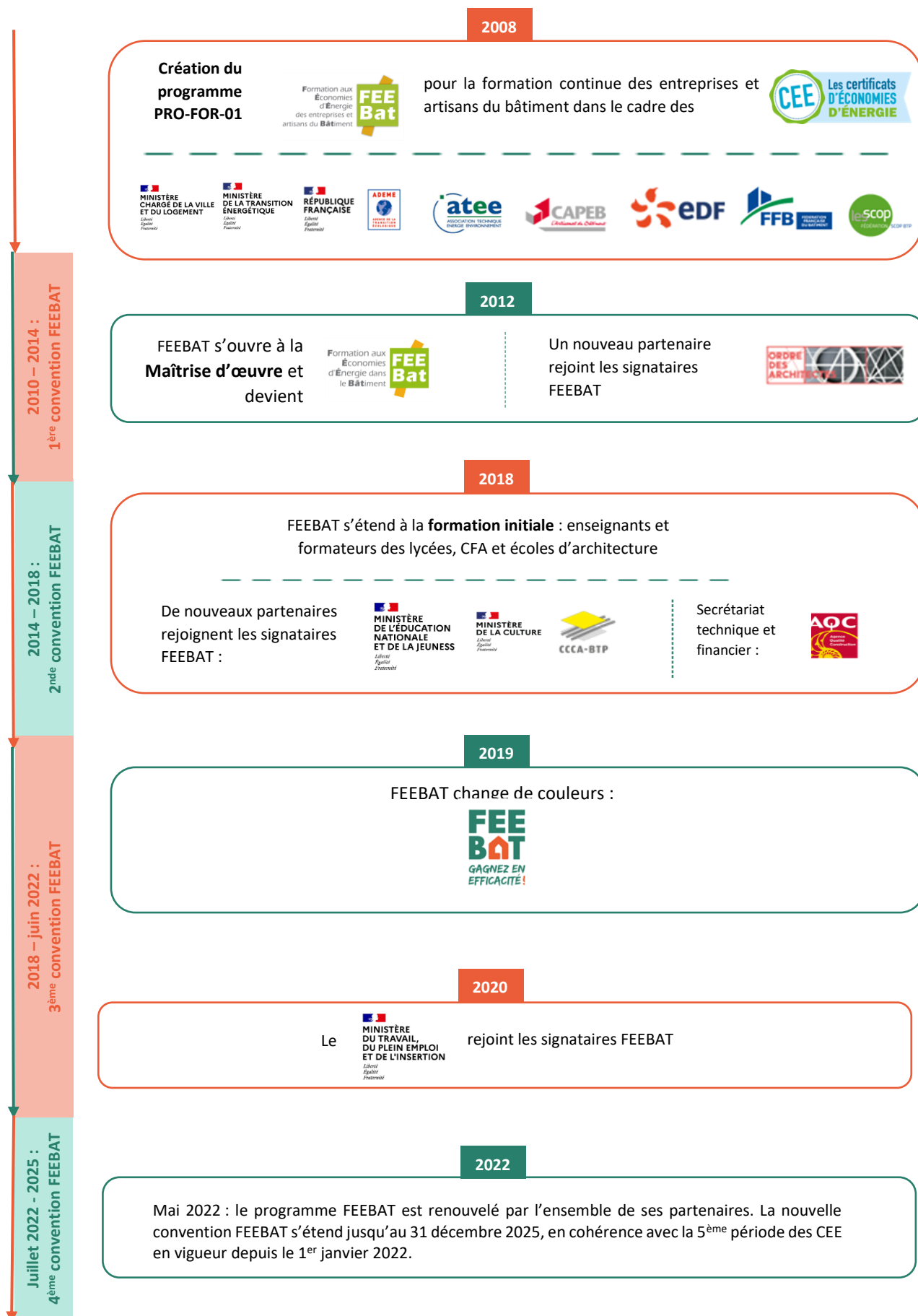


Invités

Coordination
interministérielle du
plan de rénovation
énergétique des
bâtiments

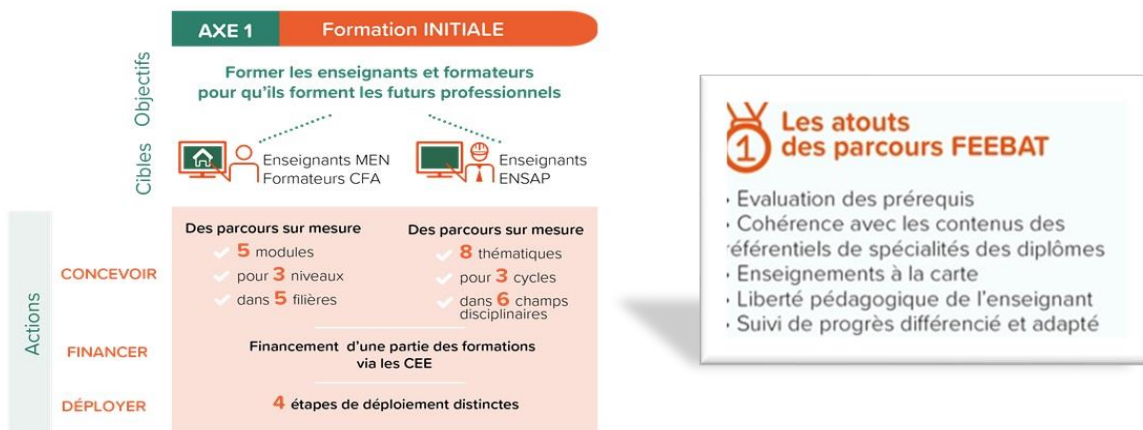


FEEBAT depuis 2008



L'OFFRE DE FORMATION FEEBAT DANS LE DETAIL

Formation initiale → former les enseignants et formateurs pour qu'ils forment les futurs professionnels



→ **Un déploiement en cours :**

Amorcées en 2018, la réflexion et la conception des ressources, modules et parcours de formation initiale arrivent pour certaines à terme.

Les premiers modules sont ainsi progressivement déployés : d'abord auprès des formateurs de formateurs (référents), depuis juillet 2022, puis des enseignants en lycées et formateurs en CFA depuis octobre 2022, et enfin, dès septembre 2023 auprès des enseignants-chercheurs en ENSAP.

Objectif : permettre à ces derniers de commencer à déployer à leur tour ces ressources pédagogiques innovantes, aux formats classiques ou digitaux, auprès de leurs élèves, apprentis et étudiants.

⇒ Les modules dédiés aux enseignants en lycées et formateurs en CFA :

→ 5 modules :

- **Les enjeux de la rénovation énergétique**
- **Les principes de la performance énergétique**

- **Le diagnostic de la rénovation énergétique**
→ Conception en cours
- **La conception des programmes de travaux de rénovation**
→ Conception en cours
- **La réalisation des programmes de travaux de rénovation**
→ Lancement prévisionnel en 2024 (auprès des enseignants en lycées et formateurs en CFA et, en amont, des formateurs de formateurs).

Socle commun à l'ensemble des filières
Déploiement depuis décembre 2022

Parcours spécifiques et sur-mesure, en fonction des diplômes et des filières

Côté lycées et CFA, 3 étapes de déploiement :



→ 5 filières concernées, du Brevet Professionnel (BP), aux BTS et Brevet de Maîtrise (BM), en passant par le CAP et le Bac Pro :

- Systèmes énergétiques électriques
- Systèmes énergétiques non électriques
- Métiers du gros œuvre et de l'enveloppe du bâtiment
- Métiers de la prescription et de l'économie
- Métiers du second œuvre et de l'aménagement intérieur

⇒ Le parcours dédié aux enseignants-chercheurs en ENSAP :

FEEBAT, en partenariat avec EnsaÉco, a mené un large inventaire des ressources disponibles dans les ENSAP, afin d'établir avec pertinence les contenus d'un programme en phase avec les besoins et attentes des enseignants-chercheurs ([synthèse des rencontres](#)). Cet inventaire a largement contribué à concevoir l'offre de formation dédiée à ce public :

→ Un **parcours multimodal et individualisé autour de 8 thématiques** :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un parc à rénover - Le comportement thermique d'un bâtiment | } | Socle commun à l'ensemble des filières |
| <ul style="list-style-type: none"> - La conception d'une stratégie de rénovation - Les solutions pour l'enveloppe - Les équipements - Le jeu des acteurs et la vie d'un projet | } | Thématiques optionnelles |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation des outils pédagogiques - L'atelier d'intelligence collective | } | Ateliers dédiés |

→ 6 champs d'application concernés, étudiés en Licence, Master, Habilitation à exercer la Maîtrise d'œuvre en Nom propre (HMONP) et / ou Post-diplômes :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Arts et Techniques de la Représentation (ATR) - Histoire et Cultures Architecturales (HCA) - Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture (SHSA) - Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA) - Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU) - Villes et Territoires (VT) | } | Lancement prévisionnel en 2023 du socle commun à l'ensemble des filières* |
|--|---|---|

* Après des enseignants-chercheurs, et des formateurs de formateurs en amont

Formation continue → former les professionnels en activité



#Artisan
Chef d'entreprise
Compagnon

AXE 2 Formation CONTINUE

Former les professionnels en activité



chefs d'entreprise,
Artisans, Compagnons...



Architectes,
Maîtres d'oeuvre



#Architecte
Professionnel de
la maîtrise d'œuvre

FEEBAT propose aux professionnels un ensemble de formations dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments, à choisir en fonction de leur corps de métier (travaux d'efficacité énergétique et installation d'énergies renouvelables thermiques), de leur marché, de leurs besoins, etc.

→ Une offre de formation organisée autour de 3 finalités :

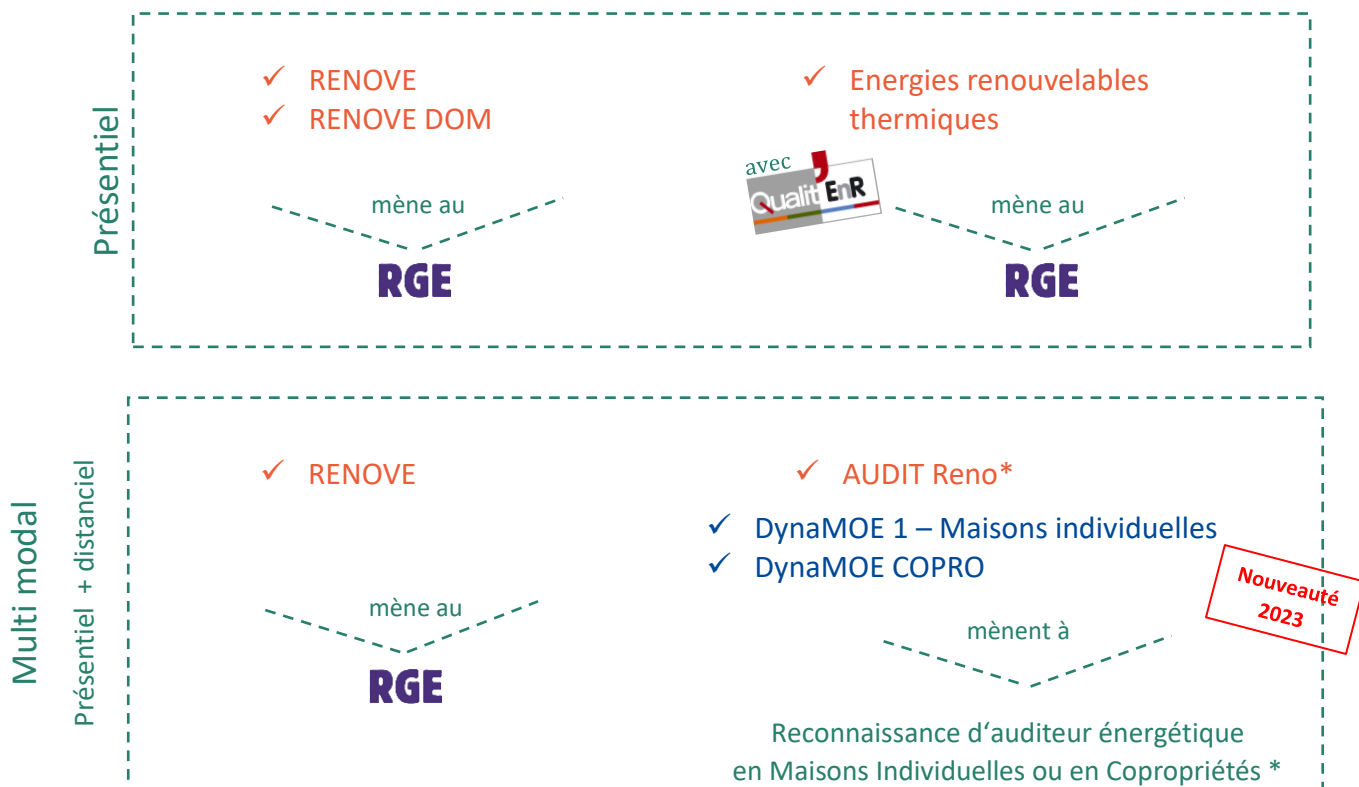
⇒ Les formations reconnues pour accéder aux qualifications

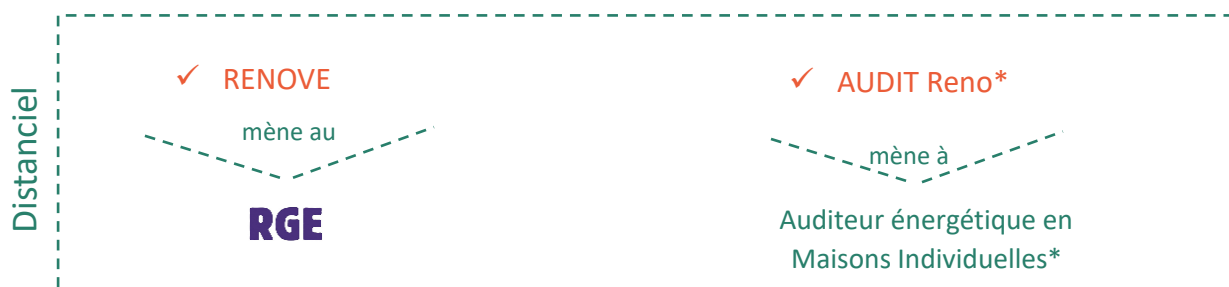
Les particuliers souhaitant bénéficier des aides financières prévues et encadrées par l'État pour la rénovation énergétique (ex. MaPrimeRénov' et les CEE), doivent faire réaliser leurs travaux ou leur audit énergétique par des professionnels, entreprises et artisans titulaires de signes de qualité et qualifications officielles (RGE notamment).

L'offre de formation FEEBAT accompagne les professionnels dans cette voie, en leur permettant d'accéder au signe RGE ou à certaines qualifications d'actualité, comme celle d'auditeur énergétique en maison individuelle.

Formations destinées aux :

- Entreprises, Artisans travaux
- Architectes, Maîtres d'œuvre

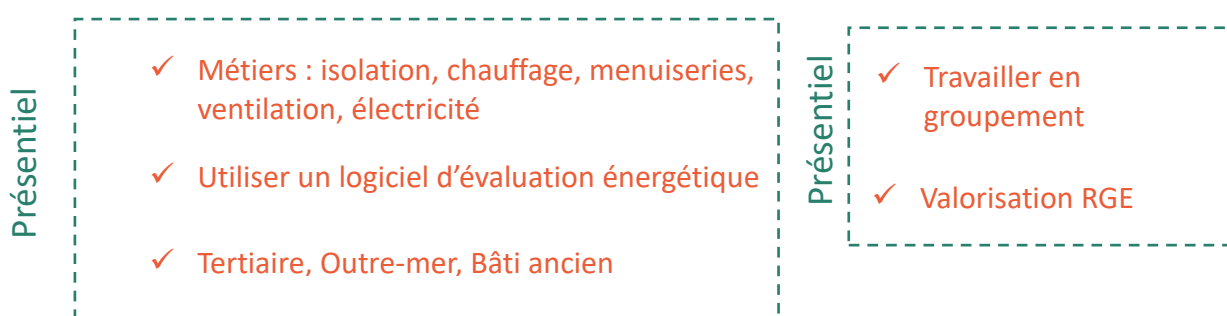




* Elaborés dans le respect de la réglementation sur l'audit énergétique en maison individuelle et sur l'audit énergétique en copropriétés, conformément à l'Annexe III du décret n°2018-416 du 30 mai 2018 modifié en 2021. Formations reconnues par les organismes de qualification concernés.

⇒ Les modules spécialisés

⇒ Les ateliers Gestion d'entreprise



Ainsi, l'offre de formation FEEBAT :

- Facilite la conformité des acteurs aux réglementations intégrant des exigences de formation, en permettant aux professionnels de se former via des formations reconnues ;
- Soutient financièrement les professionnels dans leur montée en compétences, incitation complémentaire et concrète au service de la formation.

De nouveaux développements à venir

En cohérence avec le secteur en mutation dans lequel il s'inscrit, et aux enjeux associés, le programme FEEBAT ne cesse d'évoluer, avec une offre qui s'élargit en permanence. De nouveaux modules et parcours de formation sont en cours de conception.

Ainsi par exemple, pour les entreprises et artisans en Outre-mer, 4 modules sont actuellement en cours de conception : couverture-bardage, menuiseries, petite climatisation et chauffe-eau thermodynamique³.

Sur l'axe transversal, dans un souci d'optimisation du programme, la mutualisation entre formation initiale et formation continue, et avec d'autres programmes CEE, est poursuivie, ainsi que les synergies avec les partenaires externes.

Un des objectifs visés étant d'utiliser en formation toutes les ressources, outils et supports conçus par FEEBAT ou par ailleurs, et de rendre FEEBAT encore plus utile à tous, professionnels en activité, futurs professionnels et leurs enseignants et formateurs en premier lieu.

³ cf. <https://www.feebat.org/actualites/conception-outre-mer-renovation-energetique/> et communiqué de presse du 24/11/2022, sur demande et disponible sur le site du [Bonheur est dans la Com'](#)



www.feebat.org